

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0420**

commune (s) : **Mezzieu**

objet : Autorisation donnée à l'organisme Arcade / Société française des habitations économiques (SFHE) de déposer des autorisations des droits du sol (dont permis de construire), portant sur les biens métropolitains situés 1 route d'Azieu et cadastrés CS 1 et CS 2

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0420**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Autorisation donnée à l'organisme Arcade / Société française des habitations économiques (SFHE) de déposer des autorisations des droits du sol (dont permis de construire), portant sur les biens métropolitains situés 1 route d'Azieu et cadastrés CS 1 et CS 2**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire du tènement situé 1 route d'Azieu à Meyzieu et cadastré CS 1 et CS 2.

L'organisme Arcade / Société française des habitations économiques (SFHE) a répondu à une consultation fermée d'opérateurs lancée par la Métropole de Lyon avant cession du tènement. Le projet concerne la réalisation d'un programme de construction de logements en accession sociale d'environ 13 logements.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il vous est proposé d'autoriser, d'ores et déjà, l'organisme Arcade / SFHE, ou toute société ou personne se substituant, à déposer toutes autorisations des droits du sol (dont permis de construire) ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise l'organisme Arcade / Société française des habitations économiques (SFHE) ou toute personne ou société se substituant à déposer des autorisations des droits du sol (dont permis de construire) portant sur le tènement métropolitain situé 1 route d'Azieu à Meyzieu et cadastré CS 1 et CS 2.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des autorisations nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.